ISBN 978-92-64-03194-4

Les impôts sur les salaires : 2005/2006

Étude spéciale : Le régime fiscal des salaires minimums

© OCDE 2007

Pologne

Ce chapitre contient des données concernant les impôts sur le revenu acquittés par les salariés, leurs cotisations de sécurité sociale et les prestations familiales qu'ils perçoivent sous forme de transferts en espèces, ainsi que les cotisations de sécurité sociale et les taxes sur les salaires versées par leurs employeurs. Parmi les résultats présentés figurent les charges fiscales marginale et moyenne pour huit catégories différentes de familles.

Des informations méthodologiques sont disponibles pour les systèmes d'imposition du revenu des personnes physiques, les cotisations de sécurité sociale obligatoires aux régimes gérés dans le secteur public, les transferts en espèces universels et les modifications récentes du système d'impôts et de transferts sociaux. Sont également commentées les valeurs des paramètres et les équations fiscales sur lesquelles reposent les données.

	Pologne 20	06			
	Impôts et prestations sociales	s, célibatair	es		
	Niveau de salaire (en % du salaire moyen)	67	100	167	67
	Nombre d'enfants	aucun	aucun	aucun	2
1.	Salaires bruts	19572	29358	48931	19572
2.	Abattements fiscaux forfaitaires				
	Abattements de base				
	Chef de famille				
	Enfant à charge				
	Déduction au titre des cotisations sociales et impôts sur le revenu	3662	5493	9155	3662
	Frais professionnels	1534	1534	1534	1534
	Autres				
	Total	5196	7027	10689	5196
3.	Crédits d'impôt ou prestations inclus dans le revenu imposable	0	0	0	0
4.	Revenu imposable au titre de l'impôt de l'Administration centrale (1 - 2 + 3)	14376	22332	38242	14376
5.	Impôt de l'Administration centrale (à l'exclusion de crédit d'impôt)	2732	4243	7400	2732
6.	Crédits d'impôt				
	Crédits de base	530	530	530	1060
	Chef de famille				
	Enfants				
	Autres (assurance-maladie)	1233	1850	3083	1233
	Total	1763	2380	3613	2293
7.	Montant définitif de l'impôt de l'Administration centrale (5 - 6)	968	1863	3787	438
8.	Impôts des administrations d'État et locales	0	0	0	0
9.	Cotisations salariales obligatoires de sécurité sociale				
	sur la base du salaire brut	3662	5493	9155	3662
	sur la base du revenu imposable	1392	2088	3480	1392
	Total	5054	7581	12635	5054
10.	Total des montants payés à l'ensemble des administrations (7 + 8 + 9)	6023	9445	16423	5492
11.	Prestations en espèces versées par les administrations				
	Au chef de famille				
	Au titre de deux enfants à charge	0	0	0	0
	Total	0	0	0	0
12.	Rémunération nette (1 - 10 + 11)	13550	19914	32508	14080
13.	Cotisations patronales obligatoires de sécurité sociale	3999	5998	9997	3999
14.	Taux moyens				
	Impôt sur le revenu	4.9%	6.3%	7.7%	2.2%
	Cotisations salariales de sécurité sociale	25.8%	25.8%	25.8%	25.8%
	Total des montants payés moins les prestations en espèces	30.8%	32.2%	33.6%	28.1%
	Coin fiscal total y compris les cotisations patronales	42.5%	43.7%	44.8%	40.3%
15.	Taux marginaux				
	Total des montants payés moins les prestations en espèces : salarié principal	35.0%	35.0%	43.9%	35.0%
	Total des montants payés moins les prestations en espèces : conjoint	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Coin fiscal total : salarié principal	46.0%	46.0%	53.4%	46.0%
	Coin fiscal total : conjoint	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/230073185571

	Pologne	2006			
	Impôts et prestations social	es, couples n	nariés		
	Niveau de salaire (en % du salaire moyen	100-0	100-33	100-67	100-33
	Nombre d'enfant	s 2	2	2	aucun
1.	Salaires bruts	29358	39145	48931	39145
2.	Abattements fiscaux forfaitaires				
	Abattements de base				
	Chef de famille				
	Enfant à charge				
	Déduction au titre des cotisations sociales et impôts sur le revenu	5493	7324	9155	7324
	Frais professionnels	1534	3068	3068	3068
	Autres				
	Tota	ıl 7027	10392	12223	10392
3.	Crédits d'impôt ou prestations inclus dans le revenu imposable	0	0	0	0
4.	Revenu imposable au titre de l'impôt de l'Administration centrale (1 - 2 + 3)	22332	28753	36708	28753
5.	Impôt de l'Administration centrale (à l'exclusion de crédit d'impôt)	4243	5463	6975	5463
6.	Crédits d'impôt				
	Crédits de base	1060	1060	1060	1060
	Chef de famille				
	Enfants				
	Autres (assurance-maladie)	1850	2466	3083	2466
	Tota	ıl 2910	3526	4143	3526
7.	Montant définitif de l'impôt de l'Administration centrale (5 - 6)	1333	1937	2832	1937
8.	Impôts des administrations d'État et locales	0	0	0	0
9.	Cotisations salariales obligatoires de sécurité sociale				
	sur la base du salaire brut	5493	7324	9155	7324
	sur la base du revenu imposable	2088	2784	3480	2784
	Tota		10108	12635	10108
	Total des montants payés à l'ensemble des administrations (7 + 8 + 9)	8914	12045	15467	12045
11.	Prestations en espèces versées par les administrations				
	Au chef de famille	•	•		•
	Au titre de deux enfants à charge	0	0	0	0
	Tota		0	0	0
	Rémunération nette (1 - 10 + 11)	20444	27099	33464	27099
	Cotisations patronales obligatoires de sécurité sociale	5998	7997	9997	7997
14.	Taux moyens	4.59/	4.00/	E 00/	4.00/
	Impôt sur le revenu	4.5%	4.9%	5.8%	4.9%
	Cotisations salariales de sécurité sociale Total des montants payés moins les prestations en espèces	25.8% 30.4%	25.8% 30.8%	25.8% 31.6%	25.8% 30.8%
	Coin fiscal total y compris les cotisations patronales	42.2%	42.5%	43.2%	42.5%
15		42.2/0	42.5 /0	43.2 /0	42.5 /6
13.	Taux marginaux Total des montants payés moins les prestations en espèces : salarié principa	J 35.0%	35.0%	35.0%	35.0%
	Total des montants payés moins les prestations en espèces : salaire principal Total des montants payés moins les prestations en espèces : conjoint	32.0%	35.0%	35.0%	35.0%
	Coin fiscal total : salarié principal	46.0%	46.0%	46.0%	46.0%
	Coin fiscal total : salarie principal	43.5%	46.0%	46.0%	46.0%
	•	43.5% StatLink هران			
	· ·	JCACLIIIK SIIS	11.Lp.//ux.u01.0	19,10.1/0///3	0202031013

La monnaie nationale est le zloty (PLN). En 2006, 3.1228 PLN valaient 1 dollar EU (moyenne sur onze mois des taux de change quotidiens). Cette année-là, un salarié moyen gagnait 29 358 PLN (estimation du Secrétariat).

1. Système d'imposition sur le revenu

Tout contribuable résidant en Pologne est imposable au titre de son revenu mondial, quels que soient la source et l'origine de celui-ci. Le terme « résident » revêt le sens qui lui est conféré à l'article 4, paragraphe 2, point a), du Modèle de convention fiscale de l'OCDE concernant le revenu et la fortune.

1.1. Impôt sur le revenu perçu par l'administration centrale

1.1.1. Unité fiscale

Les personnes physiques sont imposées sur leur revenu propre, mais les couples mariés pendant toute l'année civile peuvent opter pour une imposition sur une base conjointe. Dans ce dernier cas, la méthode appliquée est celle du fractionnement : l'impôt dû par le couple est égal au double de l'impôt sur le revenu exigible au titre de la moitié du revenu global, à condition que ledit revenu global n'inclut pas un revenu du capital imposé au taux uniforme de 19 %. Les personnes seules ayant des enfants à charge ont également le droit d'utiliser la méthode du fractionnement (leur quotient familial est 2). Dans le cadre du présent rapport, il est supposé que les couples mariés sont imposés sur une base conjointe.

1.1.1.1. Base d'imposition

1.1.1.1.1 Revenu brut d'activité

En Pologne, le revenu brut d'activité imposable englobe à la fois le revenu en espèces et la valeur des avantages en nature. Plus spécialement, il inclut le salaire de base, les heures supplémentaires, les primes, les gratifications, les compensations pour congés non utilisés et les coûts pris en charge intégralement ou partiellement par l'employeur pour le compte du salarié.

1.1.1.1.2. Gains en capital

Les revenus tirés du transfert, contre rémunération, de valeurs mobilières ou d'instruments financiers dérivés en exerçant les droits qui y sont attachés, et du transfert, contre rémunération, de parts prises dans des sociétés dotées de la personnalité juridique ou de participations prises dans des coopératives en contrepartie d'un apport non monétaire sous une forme autre qu'une entreprise ou une de ses composantes organisées seront soumis à l'impôt sur le revenu au taux de 19 % des gains perçus.

1.1.1.1.3. Revenu des intérêts

Chaque contribuable est imposable sur ses gains provenant de l'épargne (c'est-à-dire sur les intérêts ou les autres revenus générés par des dépôts sur ses comptes bancaires ou par d'autres formes d'épargne, de placement ou d'investissement). Cet impôt s'applique à un taux uniforme (19 %) et il est prélevé à la source.

1.1.1.1.4. Dividendes perçus

Les dividendes des sociétés par actions et la participation aux bénéfices des sociétés à responsabilité limitée sont distribués sur la base du bénéfice net de la société concernée après impôt. Ces dividendes et ces parts des bénéfices, ainsi que les bénéfices non distribués, ne sont pas ajoutés aux revenus provenant d'autres sources et sont imposés à un taux uniforme de 19 % sans possibilité de déduction.

1.1.1.1.5. Autres revenus : définition

Le revenu de chaque source est défini comme la partie excédentaire des recettes par rapport aux coûts supportés pour générer lesdites recettes pendant une année fiscale donnée. Si, au cours d'une année fiscale, les pertes associées à une source quelconque de revenu dépassent le revenu tiré par le contribuable de cette même source, l'intéressé a le droit de déduire ces pertes pendant les cinq années suivantes, à condition que le total des déductions effectuées pendant l'une ou l'autre de ces années ne dépasse pas 50 % des pertes. Un allégement au titre des pertes inutilisé pendant cette période ne peut plus être reporté.

1.1.1.1.6. Revenus locatifs

Le revenu locatif est calculé comme la différence entre le loyer perçu et les coûts correspondants et il vient s'ajouter aux revenus provenant des autres sources.

1.1.1.1.7. Redevances perçues

Les personnes percevant des redevances peuvent, au choix, appliquer une déduction forfaitaire des coûts de 50 % du montant brut des redevances ou des coûts réellement supportés selon la formule qui leur est le plus favorable. Ce revenu net est ensuite ajouté aux revenus provenant des autres sources et imposé à des taux progressifs.

1.1.2. Abattements fiscaux et crédits d'impôt

1.1.2.1. Allégements forfaitaires

- Allégement à la base : tout contribuable peut bénéficier d'un crédit d'impôt non remboursable de 530.08 PLN.
- Allégement forfaitaire au titre de la situation de famille : aucun.
- Allégement au titre des enfants : aucun.
- Allégement au titre des cotisations d'assurance-maladie : un crédit d'impôt est accordé; sa valeur (7.75 %) est presque égale aux cotisations versées à la caisse nationale d'assurance-maladie (8.75 %).
- Allégement au titre d'autres cotisations de sécurité sociale : un allégement est accordé au titre des autres primes d'assurance sociale si le contribuable ne les a pas encore déduites en tant que frais professionnels.

• Allégement au titre de certains frais professionnels.

Les déductions forfaitaires dépendent du nombre de lieux de travail et de la distance séparant ces derniers du domicile du contribuable. Les montants annuels déductibles (en PLN) s'établissent comme suit :

	Un seul lieu de travail	Plusieurs lieux de travail
Proche(s) du domicile	1 227.00	1 840.77
éloigné(s) du domicile	1 533.84	2 300.94

Remarque : le montant de la déduction applicable lorsque le lieu de travail est éloigné du domicile peut être une estimation.

1.1.2.2. Principaux allégements non forfaitaires applicables au salarié moyen

Déductions du revenu:

- Intérêts de prêts ou de crédits au logement, à condition que le contribuable n'ait pas déjà bénéficié d'allégements au titre de l'aide au logement pendant la période 1992-2001.
- Dépenses aux fins de réhabilitation.
- Dons, versés à des fins prévues par la loi sur les activités d'intérêt public, à des organismes mentionnés dans ladite loi qui exercent aux dites fins des activités d'intérêt public dans le domaine de la fonction publique; aux fins de favoriser la pratique religieuse – du montant du don effectué, dans la limite de 6 % du revenu.

1.1.3. Barème d'imposition

Le barème d'imposition s'établit comme suit :

Assiette de l'in	mpôt (en PLN)	Montant de l'impôt
Plus de	Moins de	womant de l'impot
	37 024	19 % de l'assiette moins un crédit d'impôt de base de 530.08 PLN
37 024	74 048	6 504.48 PLN + 30 % de la portion du revenu dépassant 37 024 PLN
74 048		17 611.68 PLN + 40 % de la portion du revenu dépassant 74 048 PLN

1.2. Impôts sur le revenu perçus par les administrations infranationales

Il n'existe aucun impôt de ce type.

1.3. Impôt sur le patrimoine

Il n'existe aucun impôt de ce type.

2. Cotisations de sécurité sociale

2.1. Cotisations salariales

Les salariés versent 18.71 % de leur salaire brut. Cette cotisation inclut la moitié de la cotisation de l'assurance vieillesse et invalidité et l'assurance santé/maternité. Les cotisations d'assurance vieillesse et invalidité ne sont pas versées sur la part du salaire qui excède 73 560 PLN.

Les salariés versent également 8.5 % de leurs salaires bruts moins les cotisations de sécurité sociale susmentionnées à titre de cotisation à la caisse nationale d'assurance-maladie.

2.2. Cotisations patronales

Concernant le revenu versé dans le cadre d'un contrat de travail conclu avec une entité polonaise, l'employeur a l'obligation de payer des cotisations de sécurité sociale égales à 20.43 % du salaire brut : 17.88 % vont à l'assurance sociale (ZUS), 2.45 % au fonds du travail et 0.1 % au fonds de garantie des prestations.

La cotisation versée à l'assurance sociale (ZUS) est divisée en deux parties :

- 16.26 points vont au paiement des retraites et des pensions d'invalidité (les cotisations ne sont pas versées sur la part du salaire excédant 73 560 PLN).
- 1.62 points (en moyenne) vont au fonds d'assurance contre les accidents du travail. Le taux varie d'un secteur d'activité à l'autre et peut changer. Les calculs contenus dans le présent rapport se fondent sur un taux de 1.62 %.

3. Prestations sociales d'application générale

3.1. Prestations liées à la situation de famille

Aucune.

3.2. Prestations pour enfants à charge

Les familles dans lesquelles le revenu mensuel moyen par membre du ménage pendant l'année fiscale précédente n'a pas dépassé 504 PLN ont droit aux allocations familiales. Du 1^{er} mai 2004 au 31 août 2006, les familles perçoivent 43 PLN par mois pour chacun des deux premiers enfants, 53 PLN pour le troisième et 66 PLN pour chaque enfant à partir du quatrième. À compter du 1^{er} septembre 2006, les familles perçoivent 44 PLN par mois pour chacun des deux premiers enfants, 56 PLN pour le troisième et 65 PLN pour chaque enfant à partir du quatrième. En général, l'enfant doit avoir moins de 18 ans. Les parents isolés ont droit à un supplément de 170 PLN pour chaque enfant jusqu'à un maximum de 750 PLN.

4. Principales modifications apportées au système fiscal et au régime des prestations sociales depuis 2002

L'année 2002 a vu l'introduction d'un nouveau moyen plus simple de payer les impôts annuels pour les contribuables exerçant ou commençant à exercer des activités commerciales :

- Chaque mois, le contribuable verse, au titre de son impôt annuel, une somme correspondant à un douzième de son revenu de l'année précédente.
- Un crédit d'impôt est accordé aux contribuables venant d'entreprendre une activité commerciale : l'année suivant celle du début d'activité (sous forme de création d'une PME), l'intéressé est exempté de l'obligation de fournir une déclaration d'impôt mensuelle et autorisé à verser chaque mois – au titre de son impôt annuel – une somme correspondant à un douzième de son revenu de l'année précédente.

5. Rubriques pour mémoire

5.1. Identification du salarié moyen et calcul de son salaire brut

Le Bureau central des statistiques de Pologne calcule le salaire et la rémunération mensuelle moyenne des salariés sur la base de rapports émanant d'entreprises. Les chiffres incluent les heures supplémentaires et les primes, ainsi que des informations sur les salariés à temps partiels convertis en équivalents à plein-temps. Les chiffres portent sur les salariés des deux sexes. Les informations contiennent aussi des estimations pour différents secteurs et sont publiées dans le mensuel intitulé Statistical Bulletin.

5.2. Principales cotisations patronales aux régimes privés de retraite, santé, etc.

Aucune information n'a été fournie.

Valeurs des paramètres 2006

	•		
Salaire moyen	Ave_earn	29 358	Estimation du Secrétariat
Frais professionnels	work_exp	1 533.84	
Barème de l'impôt sur le revenu	tax_sch	0.19	37 024
		0.3	74 048
		0.4	
Crédit à la base	basic_cr	530.08	
Assurance-maladie	health_ins	0.0825	
	health_ins_credit	0.0775	
Cotisations de sécurité sociale			
Patronales	SSC_empr	0.2043	
retraite et assurance	SSC_old	0.1626	
autres assurances	SSC-a	0.0417	
Salariales	SSC	0.871	
retraite et assurance	SSC_old	0.1626	
assurance maladie	SSC_s	0.0245	
plafond	SSC-c	73 560	
Prestations familiales	fam_ben	520	
	fam_ben_3rd	648	
	fam_ben_add	788	
	fam_ben_Spsup	170	
limite du revenu	fam_ben_lim	6 048	
limite du revenu pour un parent isolé	fam_ben_lim_sp	6 048	

Équations fiscales 2006

Dans le système polonais, les équations ont principalement une base familiale.

Les fonctions standards utilisées dans les équations (Taper, MIN, Tax, etc.) sont décrites dans la note technique pertinente. Deux fonctions supplémentaires (Tax93 et ftax) ont été intégrées afin de permettre un calcul itératif de l'impôt perçu par l'administration centrale; ceci, de manière à tenir compte de l'impôt paroissial qui représente 9 % de l'impôt perçu par l'administration centrale et dont la déduction est autorisée dans le calcul du revenu imposable. Les noms de variable sont définis dans le tableau des paramètres qui précède, dans le tableau des équations, ou bien se composent des variables standards « married » et « children ». Les entrées composées d'une variable et de l'affixe « _total » indiquent la somme de la valeur de la variable pertinente pour le principal apporteur de revenu et son conjoint et les entrées composées d'une variable et des affixes « _princ » et « _spouse » indiquent les valeurs respectives pour chacune des deux personnes concernées. Les équations pour une seule personne correspondent à celles visant le principal apporteur de revenu et, dans ce cas, les valeurs « _spouse » sont nulles.

Ligne dans le tableau par pays et étapes intermédiaires	Nom de la variable	Intervalle	Équation
1. Salaire	earn		
Quotient pour le calcul de l'impôt	quotient	J	1+MAX(Married,(Children>0))
2. Abattements	tax_al	J	work_exp+MIN(earn_spouse,work_exp)+SSC
3. Crédits d'impôt sur le revenu imposable	taxbl_cr	J	0
4. Revenu imposable pour l'administration centrale	tax_inc	J	Positive(earn-tax_al)
5. Impôt perçu par l'administration centrale avant crédits	CG_tax_excl	J	quotient*Tax(tax_inc/quotient,tax_sch)
6. Crédits d'impôt			
Crédit à la base	basic_cr	J	basic_cr*quotient
Assurance santé	health_ins	В	health_ins_credit*(earn-SSC)
Total des crédits d'impôt	tax_cr	J	basic_cr+health_ins
7. Impôt perçu par l'administration centrale	CG_tax	J	Positive(CG_tax_excl-tax_cr)
8. Impôts perçus par les administrations infranationales	local_tax	J	0
9. Cotisations salariales de sécurité sociale	Health_ins	В	Health_ins*(earn-SSC)
	SSC	В	SSC_old*MIN(zarn,SSC_c)+SSC_s*earn
11. Prestations sociales	Cash_tran	J	((earn_total/(1+Married+Children))< (Married*fam_ben_lim+(1- Married)*fam_ben_lim_sp))* (MIN(Children,2)*fam_ben+(Children>2)* fam_ben_3rd+MAX(Children-3,0)*fam_ben_add+ (1-Married)*(Children>0)*fam_ben_Spsup* children)
13. Cotisations patronales de sécurité sociale	SSC_empr	В	SSC_old*MIN(earn,SSC_c)+SSC_a*earn

Code des intervalles des équations :

B, le calcul est effectué séparément, aussi bien en ce qui concerne le principal apporteur de revenu que son conjoint; P, le calcul est effectué uniquement pour le principal apporteur de revenu (valeur zéro prise pour les calculs concernant le conjoint);

J, le calcul est effectué une seule fois sur une base cumulée.

ISBN 978-92-64-03194-4

Les impôts sur les salaires : 2005/2006

Étude spéciale : Le régime fiscal des salaires minimums

© OCDE 2007

Annexes

Annexe A.	Niveau d'imposition globale et structures fiscales dans les pays membres	
	de L'OCDE, 1990-2004	470
Annexe B.	Source des données concernant les gains	472
Annexe C.	Taux de change et parité de pouvoir d'achat des monnaies nationales, 2006	473
Annexe D.	Séries chronologies conformes à l'ancienne définition de l'ouvrier	
	moyen, 1979-2004	474

Tableau A.1. Recettes fiscales exprimées en pourcentage du PIB aux prix du marché, 1990-2004

	Total des	recettes fis	scales	Impôt sur le revenu des personnes physiques					Ensemble des autres					
							Salariés			Employeurs				
	1990	1995	2004	1990	1995	2004	1990	1995	2004	1990	1995	2004	1990	1995
Australie	28	29	31	12	12	13	0	0	0	0	0	0	16	17
Autriche	40	41	43	8	9	10	6	6	6	6	7	7	19	19
Belgique	42	44	45	13	14	14	4	4	4	9	9	8	16	16
Canada	36	36	33	15	13	12	2	2	2	3	3	3	17	17
République tchèque	-	38	38	-	5	5	-	4	4	-	10	10	-	19
Danemark	47	49	49	25	26	25	1	1	1	0	0	0	21	22
Finlande	44	46	44	15	14	13	1	3	2	9	10	9	18	19
France	42	43	43	4	5	7	6	6	4	11	11	11	21	21
Allemagne	36	37	35	10	10	8	6	6	6	7	7	7	13	13
Grèce	29	32	35	4	4	5	4	4	5	4	5	6	16	19
Hongrie	-	42	38	-	7	7	-	2	2	-	12	9	-	21
Islande	31	31	39	8	10	14	0	0	0	1	2	3	22	19
Irlande	33	32	30	11	10	8	2	2	1	3	3	3	18	18
Italie	38	40	41	10	10	10	2	3	2	9	8	9	17	19
Japon	29	27	26	8	6	5	3	4	4	4	4	5	14	13
Corée	19	19	25	4	4	3	0	0	3	1	1	2	14	14
Luxembourg	36	37	38	8	8	7	4	4	5	5	5	5	19	21
Mexique	17	17	19	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17	17
Pays-Bas	41	40	37	10	8	6	9	11	7	3	3	4	18	19
Nouvelle-Zélande	37	37	36	18	17	15	0	0	0	0	0	0	19	20
Norvège	42	41	44	11	11	10	3	3	3	7	6	6	20	21
Pologne ¹	-	37	34	-	8	4	-	11	14	-	-	-	-	17
Portugal	28	32	34	4	6	5	3	3	3	5	6	7	16	17
République slovaque	-	-	30	-	-	3	-	-	3	-	-	8	-	-
Espagne	32	32	35	7	8	6	2	2	2	8	8	8	15	15
Suède	53	48	50	20	16	16	0	2	3	14	11	11	19	19
Suisse	26	28	29	10	10	10	3	3	3	3	3	3	10	11
Turquie	20	23	31	5	5	5	1	1	3	2	1	3	11	15
Royaume-Uni	36	35	36	11	10	10	2	3	3	4	3	4	20	19
États-Unis	27	28	26	10	10	9	3	3	3	4	4	3	11	11

^{1.} Total de cotisations de sécurité sociale.

Source: OCDE, Statistiques des recettes publiques 1965-2005, Édition 2006.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/421756031274

Tableau A.2. Produit des impôts sur le revenu des personnes physiques en pourcentage du PIB et du total des recettes fiscales,1990-2004

(Pays percevant des impôts sur le revenu des collectivités décentralisées)

		А	dministration	centrale		Administrations d'états et locales 1								
			Pourcentag	e du			:		Pourcentage du					
	PIB	Total	PIB	Total	PIB	Total	:	PIB	Total	PIB	Total	PIB	Total	
	1990		1995		2004		:	1990) 1			2004		
Belgique	8	20	7	17	7	16	:	5	12	6	15	6	15	
Canada	9	25	8	23	7	22	:	6	16	5	15	4	13	
Danemark	12	25	12	25	9	21	:	13	28	14	29	15	33	
Finlande	7	15	6	12	5	13	:	9	19	9	19	8	18	
Islande	5	15	5	16	6	19	:	4	12	5	15	7	20	
Japon	0	20	0	15	0	11	:	0	8	0	8	0	7	
Corée	0	20	0	18	0	11	:	0	1	0	1	0	1	
Norvège	4	9	4	10	5	12	:	7	17	7	16	5	13	
Espagne ²	7	20	7	22	4	12	:	1	2	1	2	2	6	
Suède	5	9	1	3	-1	-1	:	15	29	15	31	16	33	
Suisse	3	10	2	7	2	7	:	7	29	8	29	8	27	
États-Unis	8	30	8	29	7	28	:	2	7	2	7	2	7	

1. Il existe également des dispositifs de partage de l'impôt sur le revenu en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Grèce, au Luxembourg et au Portugal.

2. A partir de 1997 l'Espagne a introduit un impôt sur le revenu des Régions autonomes; pour mémoire.

Source: OCDE, Statistiques des recettes publiques 1965-2005, Édition 2006.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/263580557185

Source des données concernant les gains

Pays	Type d'échantillon	Source
Australie	Échantillon représentatif des salariés dans chaque industrie. Enquête trimestrielle.	Australian Bureau of Statistics « Average Weekly Earnings, Australia » and « Labour Force, Australia »
Autriche	Statistiques annuelles sur l'imposition des salaires	« Lohnsteuerstatistik »
Belgique	Données collectées ou estimées sur la base d'une enquête annuelle et des registres de sécurité sociale des salariés	Division statistiques du ministère de l'Économie (service public fédéral, économie, PME, travailleurs indépendants et énergie). Même source que les données sur « gains bruts annuels » de l'Eurostat.
Canada	Enquête mensuelle auprès de toutes les entreprises	Statistiques Canada, « Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail »
République tchèque	Données provenant d'enquête auprès des employeurs	Bureau national des statistiques
Danemark	Enquête sur les salaires effectués par la Confédération danoise du patronat	Rapport annuel de la Confédération danoise du patronat (Dansk Arbejds Giverforening)
Finlande	(1) Enquête de la Fédération finlandaise du patronat sur les salaires horaires en mensuels; (2) Enquête « non officielle » du patronat « Structure des statistiques sur les salaires » publiée par l'Office cental des statistiques	« Statistiques sur les salaires » publiées par l'Office central des statistiques
France	Registres d'assurance sociale des employeurs	INSEE, « Déclarations Annuelles des Données Sociales » (DADS)
Allemagne	Enquête du Bureau fédéral de statistiques	Bureau national des statistiques
Grèce	Enquête effectuée par l'Institut de la Statistique et les établissements de la sécurité sociale	Service national de statistiques : statistiques sur le travail. Même source que les données sur « gains bruts annuels » de l'Eurostat
Hongrie	Enquêtes mensuelles auprès des entreprises ayant plus de cinq salariés	Bureau central de statistiques
Islande	Enquête mensuelle sur les salaires du secteur privé	Statistiques, Islande
Irlande	Enquête trimestrielle sur l'emploi, les gains et la durée du travail dans l'industrie	Office central de statistiques
Italie	Indicateurs trimestriels de salaires dans les secteurs industries et services (OROS)	Institut national de statistiques
Japon	Enquête de base sur la structure des salaires de l'ensemble des établissements employant plus de 10 salariés	Ministère de la Santé, du Travail et du Bien-être, Rapport annuel
Corée	Statistiques sur l'emploi	Ministère du Travail
Luxembourg	Fichiers mensuels agrégés des services de sécurité sociale	Office national des statistiques et Services de sécurité sociale
Mexique	Données administratives de l'Institut de sécurité sociale (Instituto Mexicano del Seguro Social (IMSS))	Commision sur « le salaire national minimum » (Comisión Nacional de Salarios Mínimos (CONASAMI))
Pays-Bas	Enquête sur l'emploi et le salaire	Bureau central de statistiques, Statline
Nouvelle-Zélande	L'enquête trimestrielle sur l'emploi est un sondage auprès des entreprises	Statistiques de Nouvelle-Zélande INFOS
Norvège	Échantillon d'entreprises (excluant l'agriculture,la pêche et les ménages privés). Les données sont basées sur les statistiques publiées du 3e trimestre	Statistiques sur les salaires
Portugal	Enquête du Ministère de l'Emploi effectuée en avril et octobre	Ministère de l'Emploi
Pologne	Estimations des différents secteurs	Bulletin mensuel des statistiques
République slovaque	Données trimestrielles et annuelles	Bureau national des statistiques
Espagne	Enquête trimestrielle auprès des entreprises	Instituto Nacional de Estadistica « Encuesta Trimestral de Coste Laboral » (Enquête sur le coût du travail)
Suède	Enquête effectuée au mois de septembre par le patronat	Statistiques, Suède
Suisse	Personnes actives occupées selon la branche économique	La vie économique, SECO (secrétariat d'État à l'Économie) table B.8.1, www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/04.html
Turquie	Enquête annuelle de l'industrie manufacturière	Institut national de statistiques
Royaume-Uni	1 % de l'échantillon du système de retenue à la source de l'impôt sur les salaires	Office national de statistiques, enquête annuelle sur les heures travaillées et le salaire (ASHE)
États-Unis	Enquête mensuelle du ministère du Travail par voie de questionnaire couvrant plus de 40 millions de travailleurs et de salariés non agricoles	Emploi, heures travaillées et salaires de l'étude sur les statistiques de l'emploi

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/378147035874

Taux de change et parité de pouvoir d'achat des monnaies nationales, 2006

	Unité monétaire	2006					
		Taux de change * Parités de po	ouvoir d'achat **				
Australie	AUD	1.33	1.39				
Autriche	EUR	0.80	0.91				
Belgique	EUR	0.80	0.89				
Canada	CAD	1.13	1.29				
République tchèque	CZK	22.72	14.57				
Danemark	DKK	5.97	8.54				
Finlande	EUR	0.80	0.94				
France	EUR	0.80	0.90				
Allemagne	EUR	0.80	0.94				
Grèce	EUR	0.80	0.71				
Hongrie	HUF	212.04	130.99				
Islande	ISK	69.93	1.02				
Irlande	EUR	0.80	91.73				
Italie	EUR	0.80	0.84				
Japon	JPY	116.26	128.09				
Corée	KRW	954.19	758.73				
Luxembourg	EUR	0.80	0.99				
Mexique	MXN	10.91	7.35				
Pays-Bas	EUR	0.80	0.91				
Nouvelle-Zélande	NZD	1.55	9.85				
Norvège	NOK	6.44	1.50				
Pologne	PLZ	3.12	1.85				
Portugal	EUR	0.80	0.66				
République slovaque	SKK	29.94	0.78				
Espagne	EUR	0.80	17.37				
Suède	SEK	7.42	9.35				
Suisse	CHF	1.26	1.76				
Turquie	TRL	1.43	0.82				
Royaume-Uni	GBP	0.55	0.62				
États-Unis	USD	1.00	1.00				

^{*} Moyenne sur 11 mois des taux journaliers.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/367271315284

^{**} Estimations basées sur les données publiées dans OCDE, Perspectives économique no 79, juin 2006.

Séries chronologies conformes à l'ancienne définition de l'ouvrier moyen, 1979-2004

Avertissement

Les tableaux qui figurent dans cette annexe contiennent des données publiées dans Les impôts sur les salaires de 2003-2004 pour faciliter la lecture car le corps de ce rapport ne présente que des données concernant la période 2000-2005. Toutefois, l'utilisateur de ces données doit être conscient de leurs limites. En premier lieu, elles sont fondées sur la définition antérieure du salaire – le salaire de l'ouvrier moyen (OM). En second lieu, des changements sont intervenus dans les modes de déclaration de certains pays au cours de la période 1979-2004 et par conséquent la série chronologique ne peut être considérée comme complètement cohérente. Les ruptures les plus importantes de la série pour les années récentes sont les suivantes :

- *a*) Australie : depuis 2002, les taxes sur les salaires sont incluses dans les calculs. Elles sont exclues pour les années antérieures.
- b) Autriche: depuis 1998, les taxes sur les salaires sont incluses dans les calculs. Elles sont exclues pour les années antérieures.
- c) France: depuis 1997, les données concernant les rémunérations sont fondées sur des données statistiques améliorées.
- d) Japon : depuis 2002, des améliorations ont été apportées à la déclaration des cotisations de sécurité sociale.
- e) Corée : depuis 1997, le champ d'application des cotisations de sécurité sociale a été élargi.
- f) Pays-Bas: depuis 1999, le niveau moyen du salaire des travailleurs manuels est supposé égal à 90 % du salaire de l'ensemble des travailleurs de l'industrie y compris les travailleurs " à col blanc " et leurs superviseurs.

Tableau D.1 Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs (en % des coûts de main d'œuvre), 1979-2004 célibataire sans enfant

_	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29.6	30.4	27.4	27.8	28.3	28.3	28.6
Autriche	36.5	38.6	38.1	40.3	39.6	38.1	39.1	40.0	41.2	45.6	45.9	44.9	44.5	44.7	45.0	44.9
Belgique	47.4	49.8	49.2	51.0	53.5	53.2	53.7	54.6	56.3	56.6	56.9	56.2	55.6	55.1	54.6	54.2
Canada	23.2	24.7	25.6	26.9	29.0	27.2	29.0	30.8	31.5	32.3	31.1	31.8	30.4	32.2	32.4	32.3
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	42.6	43.2	42.9	42.7	42.7	42.6	42.9	43.2	43.6
Danemark	40.6	42.7	46.5	47.8	47.6	46.6	46.7	47.0	45.2	45.1	44.5	44.4	43.6	42.7	42.7	41.5
Finlande	41.6	42.4	43.2	45.2	45.5	46.2	44.5	49.3	51.2	48.9	47.4	47.3	45.9	45.2	44.4	43.8
France ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	49.1	48.7	48.1	48.2	48.3	48.2	48.3	47.4
Allemagne	40.8	41.9	43.4	44.5	45.1	45.5	46.4	46.4	50.2	52.3	51.9	51.8	50.8	51.1	51.9	50.7
Grèce	25.6	25.5	31.2	31.4	31.6	33.8	33.0	35.3	35.6	35.8	35.7	36.0	35.7	34.6	34.4	34.9
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	51.4	52.0	50.7	49.6	49.0	49.0	45.6	45.8
Islande	-	18.4	18.8	16.5	13.9	19.5	20.1	22.0	23.1	24.4	26.0	26.7	27.5	28.8	29.4	29.7
Irlande	33.9	34.7	40.1	42.4	42.8	40.6	39.8	40.0	36.9	33.9	32.4	28.9	25.8	24.5	24.2	23.8
Italie ²	45.3	47.3	50.5	50.0	49.4	51.2	48.8	49.2	50.3	51.5	47.2	46.7	46.1	46.1	45.4	45.7
Japon	16.7	17.3	17.7	21.6	21.4	20.4	21.5	21.2	19.5	20.7	24.0	24.1	24.2	29.8	26.7	26.6
Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	6.9	12.4	16.1	16.5	16.6	16.1	16.3	16.6
Luxembourg	38.5	38.2	38.6	38.4	35.7	35.5	33.9	34.9	34.3	35.2	34.6	35.5	33.9	31.3	31.5	31.9
Mexique	-	-	-	-	-	23.5	24.4	26.6	27.2	20.8	14.1	15.4	14.4	16.1	17.2	15.4
Pays-Bas	48.0	48.3	52.0	49.9	49.5	47.0	46.5	45.7	44.8	43.6	44.3	45.1	42.3	35.5	35.2	43.6
Nouvelle-Zélande	26.0	26.8	26.6	27.9	26.1	23.4	23.8	24.0	24.5	21.6	19.4	19.5	19.5	20.1	20.3	20.7
Norvège	43.5	43.1	42.3	41.8	42.6	42.7	41.2	36.8	37.5	37.4	37.3	37.2	36.9	36.9	36.8	36.9
Pologne ³	-	-	-	-	-	-	-	44.1	44.7	43.9	43.0	43.0	42.7	42.8	42.9	43.1
Portugal	28.1	29.9	32.3	34.9	34.5	33.9	33.2	33.3	33.7	33.9	33.4	33.5	32.5	32.6	32.6	32.6
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41.2	41.7	41.1	41.4	42.0
Espagne	36.4	37.4	38.0	36.6	37.9	35.9	36.5	38.0	38.5	39.0	37.5	37.6	37.9	38.2	37.7	38.0
Suède	50.7	50.8	50.6	50.9	51.7	52.7	46.0	45.6	49.3	50.7	50.5	49.5	48.5	47.6	47.9	48.0
Suisse	28.2	29.1	28.8	28.8	28.5	28.6	27.3	28.7	30.6	30.0	29.8	29.5	29.5	29.6	29.0	28.8
Turquie	53.9	47.7	44.8	37.0	40.2	40.1	41.2	40.0	35.3	40.7	30.3	40.4	43.6	42.5	42.2	42.7
Royaume-Uni	36.1	37.6	38.2	37.8	36.0	34.2	33.2	32.6	33.4	32.0	30.8	30.1	29.5	29.5	31.0	31.2
États-Unis	31.9	35.3	34.9	33.6	30.6	31.1	31.3	31.2	31.0	31.1	31.1	30.8	29.8	29.7	29.5	29.6

^{1.} La France n'a pas déclaré de cotisations patronales de sécurité sociale pour la période 1979-1993.

^{2.} A partir de 1990, les données concernant les salaires ont été révisées et ne concernent plus que les ouvriers.

^{3.} Le pays n'a pas envoyé sa soumission pour 2004, par conséquent la structure du système de l'impôt et des prestations sociales a été mise à jour en utilisant de sources externes. Étant donné le potentiel d'erreur, le lecteur devrait faire attention en analysant les résultats.

Tableau D.2 Impôts sur le revenu (en % du salaire brut), 1979-2004 célibataire sans enfant

	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24.8	25.9	22.8	23.3	24.0	24.0	24.3
Autriche	9.3	10.2	9.4	10.2	9.5	7.0	7.5	8.6	8.9	10.2	10.8	9.8	10.2	10.5	10.8	10.8
Belgique	15.2	18.7	25.5	26.4	25.9	25.3	25.9	26.1	27.2	27.6	27.9	27.9	27.8	27.2	26.7	26.6
Canada	18.3	19.0	18.8	19.4	21.4	20.0	20.4	21.1	21.7	22.1	20.8	21.1	19.3	17.9	18.0	17.8
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	8.5	10.0	10.4	10.2	10.1	10.0	10.4	10.8	11.4
Danemark	35.7	37.8	39.4	40.0	44.0	44.0	44.2	44.4	37.4	35.1	33.0	32.4	32.6	31.7	31.7	30.6
Finlande	26.7	27.3	29.5	30.5	30.8	30.8	28.3	28.6	29.3	28.0	26.3	26.6	25.9	25.4	24.9	24.2
France	8.5	8.6	8.4	7.4	6.8	6.7	8.1	8.5	8.8	10.5	14.3	13.4	13.5	13.6	13.2	13.1
Allemagne	16.0	16.4	17.1	18.1	18.6	18.6	18.4	18.3	20.8	21.2	21.2	21.5	20.1	20.4	20.8	19.6
Grèce	1.4	1.3	3.0	3.2	3.5	5.8	3.6	1.7	1.7	2.0	1.9	2.2	1.8	0.4	0.0	0.6
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	16.4	17.8	17.6	18.9	19.2	16.9	12.9	12.4
Islande	-	16.8	16.9	14.5	12.0	17.5	17.9	19.7	20.4	21.2	22.3	23.1	23.5	24.8	25.2	25.5
Irlande	23.7	23.4	24.6	26.8	27.9	25.5	24.7	23.9	22.4	20.5	19.3	15.2	12.0	11.4	11.1	10.6
Italie ¹	11.6	14.1	16.3	18.4	18.4	18.1	16.3	15.8	17.5	18.8	20.0	19.3	18.6	19.1	18.2	18.6
Japon	7.6	8.5	9.0	8.8	8.5	7.9	8.5	8.4	6.4	8.0	6.1	6.2	6.2	5.6	5.9	5.9
Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	2.5	1.7	2.1	2.5	2.5	2.2	2.3	2.2
Luxembourg	17.4	16.8	17.4	16.7	14.0	13.5	11.8	12.7	13.1	13.8	12.1	12.6	10.8	8.3	8.5	8.9
Mexique	-	-	-	-	-	6.6	6.1	6.5	2.5	-1.2	0.0	1.3	1.9	2.1	2.8	3.0
Pays-Bas	14.8	13.5	12.0	11.3	11.9	12.1	11.5	12.2	6.7	6.5	6.3	7.6	8.8	7.0	6.0	8.5
Nouvelle-Zélande	26.0	26.8	26.6	27.9	26.1	23.4	23.8	24.0	24.5	21.6	19.4	19.5	19.5	20.1	20.3	20.7
Norvège	25.7	24.7	23.3	22.7	22.7	25.9	24.4	20.9	21.8	21.7	21.6	21.4	21.0	21.0	20.9	20.9
Pologne ²	-	-	-	-	-	-	-	17.2	18.1	16.9	6.6	6.6	6.0	6.1	6.0	6.1
Portugal	4.4	4.9	7.1	6.9	7.5	6.5	5.9	6.8	7.0	7.2	6.6	6.7	5.4	5.5	5.6	5.6
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6.0	6.8	5.9	6.3	7.9
Espagne	10.1	11.3	12.2	10.6	12.7	10.4	11.3	12.3	13.2	13.8	11.8	12.1	12.6	13.0	12.3	12.7
Suède	36.5	36.1	35.5	35.6	36.6	37.0	28.0	28.5	28.7	28.5	27.2	25.8	24.6	23.4	23.8	24.0
Suisse	10.6	11.6	11.4	11.2	10.8	10.8	9.6	11.1	11.0	10.3	10.2	9.8	9.9	9.9	9.7	9.8
Turquie	42.0	35.2	30.2	22.9	22.4	23.5	27.1	27.4	25.2	23.9	15.2	14.7	14.9	15.1	14.8	15.4
Royaume-Uni	23.2	23.4	22.7	22.3	20.3	19.0	18.7	18.0	18.2	16.7	16.3	15.8	15.5	15.6	15.7	15.9
États-Unis	20.6	23.5	23.0	21.8	18.4	18.4	18.4	18.3	18.1	18.2	18.2	17.9	16.8	16.6	16.4	16.5

- 1. A partir de 1990, les données concernant les salaires ont été révisées et ne concernent plus que les ouvriers.
- 2. Le pays n'a pas envoyé sa soumission pour 2004, par conséquent la structure du système de l'impôt et des prestations sociales a été mise à jour en utilisant de sources externes. Étant donné le potentiel d'erreur, le lecteur devrait faire attention en analysant les résultats.

Tableau D.3 Impôts sur le revenu et cotisations des salariés (en % du salaire brut), 1979-2004 célibataire sans enfant

	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24.8	25.9	22.8	23.3	24.0	24.0	24.3
Autriche	23.5	25.1	24.5	26.6	25.9	23.8	24.7	25.9	27.0	28.3	28.8	27.9	28.3	28.6	28.9	28.8
Belgique	25.3	28.8	37.0	38.5	38.0	37.4	37.9	39.2	41.1	41.5	41.9	41.9	41.7	41.2	40.7	40.5
Canada	20.8	22.0	22.3	23.3	25.4	23.8	25.0	26.3	27.1	27.7	26.5	27.1	25.5	24.4	24.6	24.7
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	22.0	23.2	22.9	22.7	22.6	22.5	22.9	23.3	23.9
Danemark	40.1	42.2	44.8	46.3	46.0	46.6	46.7	47.0	45.2	44.9	44.2	44.1	43.3	42.3	42.3	41.2
Finlande	29.4	30.0	32.2	34.2	34.2	34.0	31.7	35.7	38.0	35.8	33.7	33.6	32.4	31.5	31.0	30.3
France	20.3	20.5	22.6	22.6	23.5	25.0	25.2	26.9	27.4	28.1	27.7	26.8	27.0	26.8	26.8	26.7
Allemagne	31.6	32.6	33.9	35.0	35.7	36.0	36.6	36.6	40.5	42.3	41.9	42.0	40.7	41.0	41.8	40.5
Grèce	11.6	11.5	16.2	16.4	16.8	19.1	17.4	17.5	17.6	17.9	17.8	18.1	17.7	16.3	16.0	16.6
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	27.9	29.3	30.1	31.4	31.7	29.4	25.4	25.9
Islande	-	17.0	17.2	14.7	12.2	17.5	18.1	20.0	20.6	21.5	22.5	23.2	23.7	25.1	25.4	25.7
Irlande	28.1	28.1	33.1	35.3	35.7	33.3	32.4	32.7	29.2	26.0	24.3	20.3	16.9	16.4	16.0	15.7
Italie ¹	20.0	22.6	25.8	27.0	27.3	26.7	25.3	25.8	27.5	29.0	29.1	28.5	27.8	28.3	27.4	27.8
Japon	12.5	13.2	13.1	15.8	15.5	14.9	15.5	15.4	13.4	15.0	16.1	16.2	16.2	19.3	17.5	17.4
Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	4.8	5.6	8.8	9.2	9.2	8.9	9.2	9.3
Luxembourg	29.3	28.8	29.5	28.9	26.2	25.9	24.1	25.2	25.6	26.4	25.8	26.6	24.8	22.1	22.3	22.7
Mexique	-	-	-	-	-	11.1	10.9	11.3	7.7	1.4	1.6	2.9	3.4	3.7	4.4	4.5
Pays-Bas	35.5	35.8	40.4	38.0	37.4	35.6	40.4	41.8	40.5	39.3	35.4	36.2	32.9	28.6	29.0	34.4
Nouvelle-Zélande	26.0	26.8	26.6	27.9	26.1	23.4	23.8	24.0	24.5	21.6	19.4	19.5	19.5	20.1	20.3	20.7
Norvège	34.4	33.8	33.0	32.7	33.6	33.8	32.2	28.7	29.6	29.5	29.4	29.2	28.8	28.8	28.7	28.7
Pologne ²	-	-	-	-	-	-	-	17.2	18.1	16.9	31.4	31.4	31.0	31.1	31.2	31.5
Portugal	14.4	15.4	18.1	18.4	18.5	17.4	17.6	16.9	18.0	18.2	17.6	17.7	16.4	16.5	16.6	16.6
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.8	19.6	18.7	19.1	21.3
Espagne	15.7	16.9	18.1	16.9	18.7	16.4	17.3	18.4	19.6	20.2	18.2	18.5	18.9	19.3	18.6	19.0
Suède	36.5	36.1	35.5	35.6	36.6	37.0	28.0	29.5	32.6	34.5	34.1	32.8	31.7	30.4	30.7	31.0
Suisse	20.9	21.9	21.5	21.5	21.1	21.2	19.9	21.4	22.5	21.9	21.7	21.3	21.4	21.4	21.0	20.9
Turquie	49.0	42.2	38.2	31.3	31.8	32.6	34.8	34.3	30.5	33.1	22.9	28.7	30.9	30.1	29.8	30.4
Royaume-Uni	29.7	31.2	31.7	31.3	29.3	27.3	26.2	25.6	26.7	25.2	24.4	23.6	23.1	23.2	24.2	24.4
États-Unis	26.8	30.2	29.7	28.9	25.6	26.0	26.0	26.0	25.8	25.8	25.8	25.5	24.4	24.3	24.1	24.2

^{1.} A partir de 1990, les données concernant les salaires ont été révisées et ne concernent plus que les ouvriers.

^{2.} Le pays n'a pas envoyé sa soumission pour 2004, par conséquent la structure du système de l'impôt et des prestations sociales a été mise à jour en utilisant de sources externes. Étant donné le potentiel d'erreur, le lecteur devrait faire attention en analysant les résultats.

Tableau D.4 Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées (en % des coûts de main-d'œuvre) 1979-2004, couple marié avec un seul salaire et ayant deux enfants

	1070	1001	1000	1005	1007	1000	1001	1000	1005	1007	1000	0000	0001	0000	0000	0004
Australia	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997 21.2	1999 22.4	2000 18.6	2001 19.2	2002	2003	2004 17.2
Australie	20.5	23.9	24.3	- 25.6	- 24.4	23.3	- 24.7	24.3	- 27.2	32.2	22.4 31.6	29.5	19.2 29.0	20.4 29.5	29.5	28.8
Autriche								_								
Belgique	33.1	36.0	35.3	38.4	41.6	36.1	37.3	38.6	40.3	40.8	41.2	40.5	40.3	39.7	39.1	35.6
Canada	11.7	13.5	13.3	15.2	17.4	15.7	18.5	20.6	21.7	23.4	21.2	22.2	20.4	23.1	23.1	23.0
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	23.1	28.5	31.2	24.4	22.7	24.5	24.5	27.1	29.5
Danemark	30.9	33.6	37.5	37.7	35.5	32.4	32.5	32.5	30.9	31.3	31.1	31.0	30.7	30.1	30.1	29.8
Finlande	32.4	33.2	32.7	35.6	35.8	34.8	32.5	38.1	42.1	40.8	39.6	39.9	38.8	38.3	37.6	36.8
France ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	39.5	39.5	38.9	39.8	39.4	39.5	39.9	39.0
Allemagne	30.7	30.9	33.3	34.2	32.7	34.0	34.3	33.6	37.3	35.6	34.4	33.3	32.7	32.2	33.4	32.2
Grèce	9.3	9.3	14.5	22.9	30.3	32.0	30.5	34.3	34.9	36.2	35.8	36.1	35.9	35.0	34.4	34.9
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	37.4	40.8	35.9	35.0	32.8	33.9	30.3	31.3
Islande	-	6.2	4.6	-3.0	-4.8	-11.4	-14.0	-11.2	-10.9	-2.8	5.8	7.6	7.8	9.5	10.4	11.7
Irlande	20.4	22.7	27.4	30.0	30.6	30.0	29.4	29.9	26.8	23.8	20.1	15.5	12.8	9.1	6.4	5.9
Italie ²	40.9	41.1	42.3	43.9	44.6	43.9	40.7	42.4	44.9	43.3	37.0	36.5	35.4	36.0	35.7	36.2
Japon	11.2	11.9	12.3	16.0	15.9	14.8	15.3	16.0	15.1	15.6	19.8	20.2	20.4	26.2	22.9	23.8
Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	6.0	11.6	15.4	15.8	15.9	15.5	15.8	15.8
Luxembourg	20.1	19.5	18.1	18.1	15.3	14.0	14.3	12.5	12.7	13.0	10.7	11.4	11.5	9.2	9.2	9.3
Mexique	-	-	-	-	-	23.5	24.4	26.6	27.2	20.8	14.1	15.4	14.4	16.1	17.2	15.4
Pays-Bas	39.4	39.7	43.6	41.2	41.1	38.7	40.1	35.7	34.9	33.0	34.1	35.5	33.0	25.1	24.5	34.3
Nouvelle-Zélande	10.4	16.8	17.5	15.5	24.3	18.0	20.8	22.2	22.4	16.2	14.1	15.5	16.7	18.8	19.4	20.7
Norvège	32.6	30.1	28.5	28.0	28.4	28.0	26.4	23.0	24.4	24.9	26.2	26.9	26.9	27.3	27.5	27.8
Pologne ³	-	-	-	-	-	-	-	36.8	39.3	38.9	38.1	38.2	37.8	41.2	37.9	41.5
Portugal	24.3	25.8	27.5	31.4	29.7	26.5	25.4	25.3	26.6	26.8	26.0	26.2	24.1	23.6	23.7	22.5
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25.2	28.5	28.2	32.3	27.2
Espagne	31.9	32.7	33.4	32.4	34.1	31.6	32.6	32.9	33.3	33.7	30.4	30.6	31.1	31.5	30.9	31.6
Suède	42.5	42.9	43.2	42.5	43.0	45.5	37.7	37.7	42.2	45.2	44.4	42.6	41.1	40.3	40.8	41.2
Suisse	19.2	20.6	19.9	19.0	18.3	18.6	18.0	17.3	18.9	17.7	17.8	17.7	17.9	18.1	17.5	17.2
Turquie	53.9	47.7	44.8	37.0	40.2	40.1	41.2	40.0	35.3	40.7	30.3	40.4	43.6	42.5	42.2	42.7
Royaume-Uni	25.2	26.8	26.6	26.2	25.6	25.1	24.3	23.8	26.1	24.8	23.3	21.4	18.1	17.3	17.4	18.0
États-Unis	23.5	26.8	27.7	26.7	25.5	24.7	24.8	24.7	24.4	24.1	21.1	21.3	18.3	17.8	15.6	16.4

- 1. La France n'a pas déclaré de cotisations patronales de sécurité sociale pour la période 1979-1993.
- 2. A partir de 1990, les données concernant les salaires ont été révisées et ne concernent plus que les ouvriers.
- 3. Le pays n'a pas envoyé sa soumission pour 2004, par conséquent la structure du système de l'impôt et des prestations sociales a été mise à jour en utilisant de sources externes. Étant donné le potentiel d'erreur, le lecteur devrait faire attention en analysant les résultats.

Tableau D.5 Impôt sur le revenu (en % du salaire brut), 1979-2004, couple marié avec un seul salaire et ayant deux enfants

	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23.7	24.9	22.8	23.3	24.0	24.0	24.3
Autriche	6.5	7.6	6.6	7.6	6.4	3.1	3.8	2.8	3.5	5.0	9.2	8.2	8.7	9.0	9.3	8.1
Belgique	8.0	11.6	18.4	19.3	19.1	14.2	15.0	15.5	16.1	16.5	17.0	17.1	17.1	16.7	15.9	15.2
Canada	9.7	10.6	9.0	10.3	12.3	10.9	12.1	10.3	11.2	12.6	10.2	16.9	15.3	14.1	14.2	13.9
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	2.5	4.5	5.2	4.3	4.2	4.0	4.5	4.9	5.3
Danemark	30.3	32.6	33.8	34.3	35.7	35.6	36.0	36.2	29.4	27.8	26.2	25.7	26.2	25.7	25.7	25.4
Finlande	20.9	21.9	23.8	25.3	25.2	23.7	21.8	23.3	29.3	28.0	26.3	26.6	25.9	25.4	24.9	24.2
France	0.4	0.5	0.4	0.0	0.0	0.0	1.0	1.7	1.9	3.7	7.6	7.6	7.0	7.1	7.1	7.1
Allemagne	9.9	9.7	10.5	10.9	8.6	9.2	8.7	7.9	9.6	1.0	0.0	-0.9	-1.7	-2.4	-1.6	-2.8
Grèce	0.0	0.0	0.0	0.0	1.8	3.7	0.5	0.5	0.8	2.5	1.9	2.3	2.0	0.9	0.0	0.6
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	16.4	17.8	12.0	12.6	9.2	8.0	4.6	4.7
Islande	-	10.2	9.4	6.4	4.8	1.3	0.3	2.5	3.6	6.8	11.3	12.0	12.6	13.3	13.3	14.0
Irlande	11.5	13.0	14.0	16.2	17.9	17.0	16.2	15.9	15.4	14.1	10.1	5.0	2.9	2.5	2.2	2.2
Italie ¹	9.4	10.8	12.5	16.2	15.2	14.8	12.7	11.9	14.0	15.3	15.8	14.9	13.4	11.9	11.3	11.9
Japon	1.8	2.8	3.3	2.8	2.7	1.9	2.4	2.8	1.6	2.6	1.5	2.0	2.0	1.4	1.6	2.7
Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	1.5	0.9	1.3	1.7	1.8	1.6	1.7	1.4
Luxembourg	3.4	3.1	2.7	2.2	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Mexique	-	-	-	-	-	6.6	6.1	6.5	2.5	-1.2	0.0	1.3	1.9	2.1	2.8	3.0
Pays-Bas	12.5	11.2	9.6	8.4	8.9	9.2	10.1	9.5	4.4	3.5	4.8	4.9	8.3	6.4	5.7	8.3
Nouvelle-Zélande	17.0	21.5	21.7	24.8	24.3	20.3	20.8	22.2	22.4	16.2	14.1	19.5	19.5	20.1	20.3	20.7
Norvège	17.5	17.0	15.6	15.0	15.2	18.6	17.8	15.9	17.0	17.1	17.4	17.1	18.1	18.2	18.0	18.0
Pologne ²	-	-	-	-	-	-	-	15.3	16.1	14.7	4.6	4.7	4.0	4.2	4.0	4.1
Portugal	4.0	4.0	6.0	6.0	6.0	2.1	1.2	1.1	3.3	3.1	2.4	2.7	0.1	0.3	0.3	0.4
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.0	3.5	2.6	3.1	-5.3
Espagne	6.1	6.7	7.5	5.9	8.3	5.3	6.4	5.6	6.4	6.8	2.5	3.0	3.6	4.2	3.5	4.3
Suède	33.7	33.7	33.3	33.9	35.0	35.7	28.0	28.5	28.7	28.5	27.2	25.8	24.6	23.4	23.8	24.0
Suisse	6.3	7.2	6.1	6.4	6.0	5.8	5.4	5.7	5.7	5.1	5.0	4.9	5.0	5.1	5.0	5.1
Turquie	42.0	35.2	30.2	22.9	22.4	23.5	27.1	27.4	25.2	23.9	15.2	14.7	14.9	15.1	14.8	15.4
Royaume-Uni	19.3	19.8	18.6	17.9	16.5	15.5	15.4	15.0	16.6	15.1	15.2	13.3	10.2	9.3	7.9	8.1
États-Unis	11.6	14.4	15.2	14.5	13.0	11.5	11.3	11.3	11.0	10.7	7.4	7.6	4.3	3.9	1.5	2.4

1. A partir de 1990, les données concernant les salaires ont été révisées et ne concernent plus que les ouvriers.

2. Le pays n'a pas envoyé sa soumission pour 2004, par conséquent la structure du système de l'impôt et des prestations sociales a été mise à jour en utilisant de sources externes. Étant donné le potentiel d'erreur, le lecteur devrait faire attention en analysant les résultats.

Tableau D.6 Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées (en % du salaire brut) 1979-2004, couple marié avec un seul salaire et ayant deux enfants

	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15.8	17.5	13.5	14.2	15.6	11.1	12.2
Autriche	4.2	7.1	7.8	8.6	7.3	5.6	6.9	6.5	9.5	10.7	10.0	7.6	8.2	8.9	8.9	8.0
Belgique	5.0	9.1	19.8	22.6	22.1	14.5	16.0	17.8	19.5	20.2	20.7	21.1	21.6	21.0	20.4	16.4
Canada	9.0	10.4	9.4	11.0	13.1	11.8	14.0	15.5	16.6	18.2	15.9	16.9	14.8	14.3	14.2	14.4
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	-4.5	3.3	7.1	-2.1	-4.3	-2.0	-1.9	1.5	4.9
Danemark	30.3	33.1	35.5	35.9	33.5	32.4	32.5	32.5	30.9	31.1	30.7	30.7	30.2	29.7	29.7	29.4
Finlande	18.2	18.9	19.7	22.6	22.5	20.0	17.0	21.5	26.3	25.7	23.9	24.3	23.5	22.8	22.6	21.7
France	6.8	6.6	6.4	7.7	9.3	10.9	11.2	13.1	13.8	15.3	15.0	15.0	14.4	14.6	15.0	15.1
Allemagne	19.9	19.8	22.2	23.1	21.2	22.5	22.4	21.5	25.0	22.1	20.7	19.6	18.9	18.3	19.4	18.1
Grèce	-7.7	-7.7	-4.1	-4.1	15.1	16.9	14.2	16.3	16.7	18.4	17.8	18.2	17.9	16.8	16.0	16.6
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	7.3	12.9	9.1	11.6	9.9	8.5	4.4	6.1
Islande	-	4.5	2.7	-5.2	-6.8	-14.2	-16.9	-14.0	-14.5	-6.8	1.3	3.2	3.0	4.7	5.3	6.6
Irlande	13.4	14.9	19.0	21.5	22.1	21.5	20.8	21.3	17.9	14.6	10.5	5.4	2.3	-0.7	-3.7	-4.2
Italie ¹	12.1	11.5	13.6	18.1	20.3	15.8	15.5	15.9	19.6	17.0	15.5	14.8	13.5	14.9	14.4	15.2
Japon	6.7	7.6	8.0	9.8	9.7	8.9	9.4	9.8	8.6	9.6	11.5	12.0	12.0	15.1	13.2	14.3
Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	3.8	4.7	8.0	8.4	8.5	8.3	8.7	8.4
Luxembourg	8.1	7.3	5.9	5.5	2.8	1.2	1.6	-0.6	1.2	1.3	-1.3	-0.8	-0.7	-3.0	-3.0	-2.9
Mexique	-	-	-	-	-	11.1	10.9	11.3	7.7	1.4	1.6	2.9	3.4	3.7	4.4	4.5
Pays-Bas	24.8	25.1	29.9	27.2	27.0	25.5	33.2	31.1	29.8	27.9	23.6	25.0	22.1	17.1	17.3	23.6
Nouvelle-Zélande	10.4	16.8	17.5	15.5	24.3	18.0	20.8	22.2	22.4	16.2	14.1	15.5	16.7	18.8	19.4	20.7
Norvège	21.8	18.8	17.0	16.7	17.1	16.8	15.2	13.1	14.9	15.4	16.8	17.6	17.5	18.0	18.2	18.4
Pologne ²	-	-	-	-	-	-	-	6.4	10.1	9.5	25.4	25.6	25.0	29.2	25.3	29.5
Portugal	9.9	10.5	12.3	13.9	12.5	8.6	7.1	7.0	9.2	9.4	8.4	8.7	6.1	5.4	5.6	4.1
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-3.2	1.4	0.9	6.6	1.2
Espagne	9.8	10.6	12.0	11.3	13.8	10.8	12.2	11.7	12.8	13.2	8.9	9.3	10.0	10.5	9.8	10.6
Suède	25.9	25.9	25.9	24.6	25.2	27.5	17.0	19.1	23.1	27.2	26.0	23.7	21.8	20.8	21.4	21.9
Suisse	11.0	12.5	11.7	10.6	9.9	10.1	9.6	8.8	9.5	8.2	8.4	8.2	8.4	8.6	8.1	8.0
Turquie	49.0	41.4	38.2	31.3	31.8	32.6	34.8	34.3	30.5	33.1	22.9	28.7	30.9	30.1	29.8	30.4
Royaume-Uni	17.7	19.4	19.0	18.5	17.8	17.3	16.5	15.9	18.6	17.3	16.2	14.1	10.7	9.9	9.3	9.8
États-Unis	17.7	21.0	21.9	21.6	20.2	19.0	19.0	18.9	18.6	18.3	15.0	15.3	12.0	11.5	9.2	10.0

- 1. A partir de 1990, les données concernant les salaires ont été révisées et ne concernent plus que les ouvriers.
- 2. Le pays n'a pas envoyé sa soumission pour 2004, par conséquent la structure du système de l'impôt et des prestations sociales a été mise à jour en utilisant de sources externes. Étant donné le potentiel d'erreur, le lecteur devrait faire attention en analysant les résultats.

Table des matières

	ynthèse	11 11
	xamen des résultats pour 2006	
 In N V C 	le spéciale : le régime fiscal des salaires minimums ntroduction liveaux de salaires minimums faleur des salaires minimums après impôt oûts minimums de main-d'œuvre ésumé et remarques finales	23 23 25 28 30 34
	Partie I	
	Comparaisons internationales	
Cha	rges fiscales, estimations 2006	38
I.1.	Impôt sur le revenu plus cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées (en % des coûts de main-d'œuvre), 2006 Tableau: par catégorie de famille et niveau de salaire	44 45
I.2.	Impôt sur le revenu et cotisations des salariés (en % du salaire brut), 2006 Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	46 47
I.3.	Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées (en % du salaire brut), 2006 Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	48 49
I.4.	Impôt sur le revenu (en % du salaire brut), 2006 Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	50 51
I.5.	Cotisations des salariés (en % du salaire brut), 2006 Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	52 53
I.6.	Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations (en % des coûts de main-d'œuvre), 2006 Tableau: par catégorie de famille et niveau de salaire	54
	Graphique : par catégorie de famille	55

I.7.	diminués de Tableau :	nal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations des salariés es prestations versées (en % du salaire brut), 2006 par catégorie de famille et niveau de salaire	56 57
I.8.	Augmentati Tableau :	on de revenu net après augmentation de salaire brut de 1 % (%), 2006 par catégorie de famille et niveau de salaire	58
I.9.	•	ion du revenu net après augmentation de 1 % des coûts œuvre (%), 2006 par catégorie de famille et niveau de salaire	59
I.10.	Salaire brut Tableau :	annuel et revenu net (en dollars US convertis à l'aide de PPA), 2006 par catégorie de famille et niveau de salaire	60
I.11.	à l'aide de F		
	Tableau :	par catégorie de famille et niveau de salaire	62
Cha	rges fiscales	, résultats définitifs 2005	64
I.12.	-	e revenu plus cotisations des salariés et des employeurs es prestations versées (en % des coûts de main-d'œuvre), 2005 par catégorie de famille et niveau de salaire	67
I.13.	Impôt sur le Tableau :	e revenu et cotisations des salariés (en % du salaire brut), 2005 par catégorie de famille et niveau de salaire	68
I.14.	(en % du sal	revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées aire brut), 2005 par catégorie de famille et niveau de salaire	69
I.15.		e revenu (en % du salaire brut), 2005 par catégorie de famille et niveau de salaire	70
I.16.	Cotisations Tableau :	des salariés (en % du salaire brut), 2005 par catégorie de famille et niveau de salaire	71
I.17.	et des emple	nal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations des salariés oyeurs diminués des prestations versées oûts de main-d'œuvre), 2005	
	Tableau :	par catégorie de famille et niveau de salaire	72
I.18.	0	nal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations des salariés es prestations versées (en % du salaire brut), 2005 par catégorie de famille et niveau de salaire	73
I.19.		on de revenu net après augmentation de salaire brut de 1 % (%), 2005 par catégorie de famille et niveau de salaire	74
I.20.	_	ion du revenu net après augmentation de 1 % des coûts œuvre (%), 2005	
	Tableau :	par catégorie de famille et niveau de salaire	75
I.21.	Salaire brut Tableau :	annuel et revenu net (en dollars US convertis à l'aide de PPA), 2005 par catégorie de famille et niveau de salaire	76
I.22.	à l'aide de F		
	Tableau :	par catégorie de famille et niveau de salaire	78

Partie II Charges fiscales 2000-20006

Évolu	ıtion chronologique	82
Faits	marquants	82
	fiscal	83
	t sur le revenu des personnes physiques	83
-	sition nette des revenus des personnes	84
	ressivité	85
Fami	lles	85
II.1a.	Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant,	
	salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations	
	des salariés et des employeurs diminués des prestations versées,	
	en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	87
II.1b.	Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant,	
	salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut .	88
II.1c.	Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant,	
	salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations	
	des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut	89
II.2a.	Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant,	
	salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations	
	des salariés et des employeurs diminués des prestations versées,	
	en pourcentagedes coûts de main-d'œuvre	90
II.2b.	Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant,	
	salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut	91
II.2c.	Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant,	
	salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations	
	des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut .	92
II.3a.	Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant,	
	salaire égal à 167 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations	
	des salariés et des employeurs diminués des prestations versées,	
	en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	93
II.3b.	Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant,	
	salaire égal à 167 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut	94
II.3c.	Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant,	
	salaire égal à 167 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations	
	des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut .	95
II.4a.	Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire ayant deux enfants,	
	salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations	
	des salariés et des employeurs diminués des prestations versées,	
	en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	96
II.4b.	Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire ayant deux enfants,	
	salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut .	97
II.4c.	Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire ayant deux enfants,	
	salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations	
	des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut .	98

II.5a.	et disposant d'un salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations	
II.5b.	versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	100
II.5c.	Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant d'un salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut	101
II.6a.	Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	102
II.6b.	Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut	103
II.6c.	Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut.	104
II.7a.	Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	105
II.7b.	Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut	106
II.7c.	Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut.	107
II.8a.	Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié sans enfant et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	107
II.8b.	Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié sans enfant et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen.	
II.8c.	Impôt sur le revenu en % du salaire brut Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié sans enfant et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations	109
II.9.	versées, en pourcentage du salaire brut	110
II.10.	(dollars US convertis à l'aide de PPA)	111
	(en monnaie nationale)	112

Partie III Informations détaillées par pays, 2006

Aust	tralie (Année fiscale 2005-2006)	115
Autr	iche	131
Belg	ique	143
Cana	ada	155
Répu	ıblique tchèque	173
Dane	emark	183
Finla	ande	193
Fran	ice	201
Allei	magne	213
Grèc	re	225
Hon	grie	237
Islan	nde	247
Irlan	nde	257
Italie	e	267
Japo	n	279
Coré	e	291
Luxe	embourg	301
Mex	ique	311
Pays	s-Bas	323
Nou	velle-Zélande (Impôt sur le revenu perçu pendant l'année fiscale 2006-2007)	335
Norv	<i>r</i> ège	343
Polo	gne	351
Port	ugal	361
Répu	ablique slovaque	373
Espa	igne	383
Suèc	de	393
Suis	se	403
Turc	quie	415
Roya	aume-Uni (Année fiscale 2006-2007)	423
États	s-Unis	431
	Partie IV	
	Méthodologie et limitations	
	•	
Les	méthodes	442
1.	Introduction	442
2.	Calcul des salaires bruts	442
3.	Estimation des salaires bruts en 2006	448
4.	Impôts et prestations sociales prise en compte	448
	Caractéristiques des contribuables visés	
	Calcul des impôts sur le revenu.	
	Impôts sur le revenu perçus à un niveau autre que celui de l'administration	-33
	centrale	455
	Cotisations de sécurité sociale	
	Taxes sur les salaires et la main-d'œuvre	
	Impôt paroissial	
10.	impor paroissiai	TJO

12.	Crédit	ations en espèces versées aux familles par l'administrations d'impôt payables	459
Lim	ites de Limite	e l'étude	461 461
3.		es relatives aux comparaisons de séries chronologiqueses équations fiscales	
		es equations inscales	
Ann	exe A.	Niveau d'imposition globale et structures fiscales dans les pays membres de L'OCDE, 1990-2004	470
Ann	ехе В.	Source des données concernant les gains	472
Ann	exe C.	Taux de change et parité de pouvoir d'achat des monnaies nationales, 2006	473
Ann	exe D.	Séries chronologies conformes à l'ancienne définition de l'ouvrier moyen, 1979-2004	474



Extrait de :

Taxing Wages 2006

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/tax_wages-2006-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2008), « Pologne », dans Taxing Wages 2006, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/tax_wages-2006-27-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

